



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

### Emprunt obligataire



3 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupon annuel de 4,50% (brut)  
Rendement actuariel de 4,00% (brut)



Profil dynamique à agressif



Précompte mobilier de 15%

RCI Banque, filiale de financement du Groupe Renault, émet des obligations en euro. Ces obligations sont un instrument de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces obligations sont destinées aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, en particulier dans le cadre d'un investissement dans le secteur bancaire. Ceci implique notamment une familiarisation avec les taux d'intérêt.

#### Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 3 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4,50% (brut).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,375%, le rendement actuariel est de 4,00% (brut).
- ✓ Profil d'investisseur: dynamique à agressif.

### Profil d'entreprise de RCI Banque

RCI Banque, détenu à 100 % par le Groupe Renault, est la captive financière de l'Alliance Renault Nissan.

À ce titre, le groupe RCI Banque assure le financement des ventes des marques du Groupe Renault (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia) et du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti) dans 38 pays, principalement en Europe et en Amérique du Sud.

### Domaine d'activité

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses trois clientèles de référence:

- ✓ **Le Grand Public et les Entreprises**, auxquels le groupe RCI Banque propose des crédits de véhicules neufs et d'occasion, de la location avec option d'achat, du crédit-bail, de la location longue durée ainsi que des services associés: entretien, extension de garantie, assurance, assistance, gestion de flottes et cartes de crédit;
- ✓ **les Réseaux des marques Renault, Renault Samsung motors, Dacia, Nissan et Infiniti** dont le groupe RCI Banque finance les stocks de véhicules neufs et d'occasion, les pièces de rechange ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

#### Un peu d'histoire

- 21 août 1974: création de la SOFIREN (Société Financière de Renault).
- 27 juin 1980: la SOFIREN devient Renault Crédit International (RCI).
- 1990: intégration de la DIAC (filiale française) à RCI.
- 1991: RCI obtient le statut de Banque.
- 1<sup>er</sup> janvier 2002: le groupe Renault Crédit International devient le groupe RCI Banque.



## RCI confirme sa dynamique de croissance

Dans un contexte économique difficile, RCI Banque confirme sa dynamique de croissance et affiche des performances en forte progression.

Au cours du premier semestre, malgré un léger repli des ventes des marques de l'Alliance Renault Nissan financées par RCI Banque par rapport à juin 2010, l'amélioration de l'efficacité commerciale a permis une augmentation du taux de pénétration: les nouveaux financements sont en hausse de 13% par rapport au 1er semestre 2010, à 5,6 milliards EUR, et les encours financés ont progressé de 1,3 milliard EUR au cours du premier semestre.

En 2010, RCI Banque a réalisé un résultat avant impôts s'élevant à 704 millions EUR et un *return on equity* (hors éléments non récurrents) de 23,6%. Au premier semestre 2011, le résultat avant impôts du groupe affiche une hausse de 12,7% par rapport à juin 2010, à 416 millions EUR, et le *return on equity* (hors éléments non récurrents) s'établit à 23,7% contre 22,3% à fin juin 2010.

Par ailleurs, RCI Banque a poursuivi sa politique de diversification de ses sources de financement en réalisant ses premières émissions obligataires en dollar aux Etats-Unis et en real au Brésil. Enfin, pour atteindre ses objectifs, RCI Banque maintient une solide réserve de liquidité constituée au 30 juin 2011 de 4,4 milliards EUR de lignes bancaires confirmées non utilisées et de 1,8 milliard EUR de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Au total, les sécurités du Groupe RCI atteignent 6,8 milliards EUR permettant de couvrir plus de deux fois la totalité des encours de *commercial paper* et de certificats de dépôt.

(Sources: rapport financier semestriel du 30 juin 2011 et site web de RCI Banque [www.rcibanque.com](http://www.rcibanque.com))



## Principaux risques de cette émission

Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur (risque de crédit) ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de volatilité et de taux:** le cours des obligations peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Ainsi on peut s'attendre à ce que le cours de l'obligation diminue si les taux d'intérêt du marché augmentent.
- **Risque de liquidité:** bien que ces obligations soient cotées sur la Bourse du Luxembourg, rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant leur négociation. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale.

**L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus.**



## Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un **profil dynamique à agressif**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent, en particulier dans le cadre d'un investissement dans le secteur bancaire.

Plus d'informations sur les profils d'investisseurs sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Il est recommandé à tout investisseur de vérifier si un investissement dans ces obligations est approprié compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au **Prospectus** et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.



## Documentation

Le **Prospectus** est constitué

- du Prospectus de Base, daté du 19 juillet 2011 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg,
- du Supplément au Prospectus de Base, daté du 3 août 2011, et
- des Final Terms datées du 26 octobre 2011.

Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi que les résumés en français et en néerlandais du Prospectus de Base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions) et sur le site de l'Émetteur [www.rcibanque.com](http://www.rcibanque.com) > Finance > Activités et Résultats.



## Souscription?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**.

Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

BNP Paribas Fortis a été désignée par l'Émetteur pour s'occuper du placement de ces obligations. Le montant minimum de l'émission est de 50 millions EUR. Le montant final de l'offre sera déterminé par l'Émetteur sur base des critères repris dans les Final Terms.

La période de souscription court du **28 octobre à 9h au 10 novembre 2011 à 16h**.

Une clôture anticipée pourra intervenir au plus tôt à la fin du 2ème jour de souscription, à savoir le 31 octobre 2011<sup>1</sup>.

Cette clôture sera annoncée sur notre site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions) ainsi que sur le site de l'Émetteur [http://www.rcibanque.com/fr/finance\\_activites.html](http://www.rcibanque.com/fr/finance_activites.html).

BNP Paribas Fortis assure gratuitement le service financier.

### Allocation

Jusqu'à la clôture (anticipée ou non) de la période de souscription, l'ensemble des ordres passés par les investisseurs sera intégralement servi.

1 Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking et Phone banking jusque 17h30.

### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** RCI Banque, société anonyme de droit français, détenue à 100% par le Groupe Renault.

**Rating (perspective) de l'Émetteur:** Baa2 (positive) chez Moody's et BBB (stable) chez Standard & Poor's. Pas de rating chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0698425690 - Série 263.
- Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse du Luxembourg à partir du 16 novembre 2011 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 2, et notamment le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un profil de risque **dynamique à agressif**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent, en particulier dans le cadre d'un investissement dans le secteur bancaire.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 16 novembre 2011.

**Prix d'émission:** 101,375% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,375% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 16 novembre 2014, soit une durée de 3 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à la date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4,50% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 16 novembre de chaque année et pour la première fois le 16 novembre 2012.
- Le rendement actuariel brut calculé sur base du prix d'émission s'élève donc à 4,00%.



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles).



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à ces obligations est décrite en page 3.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.